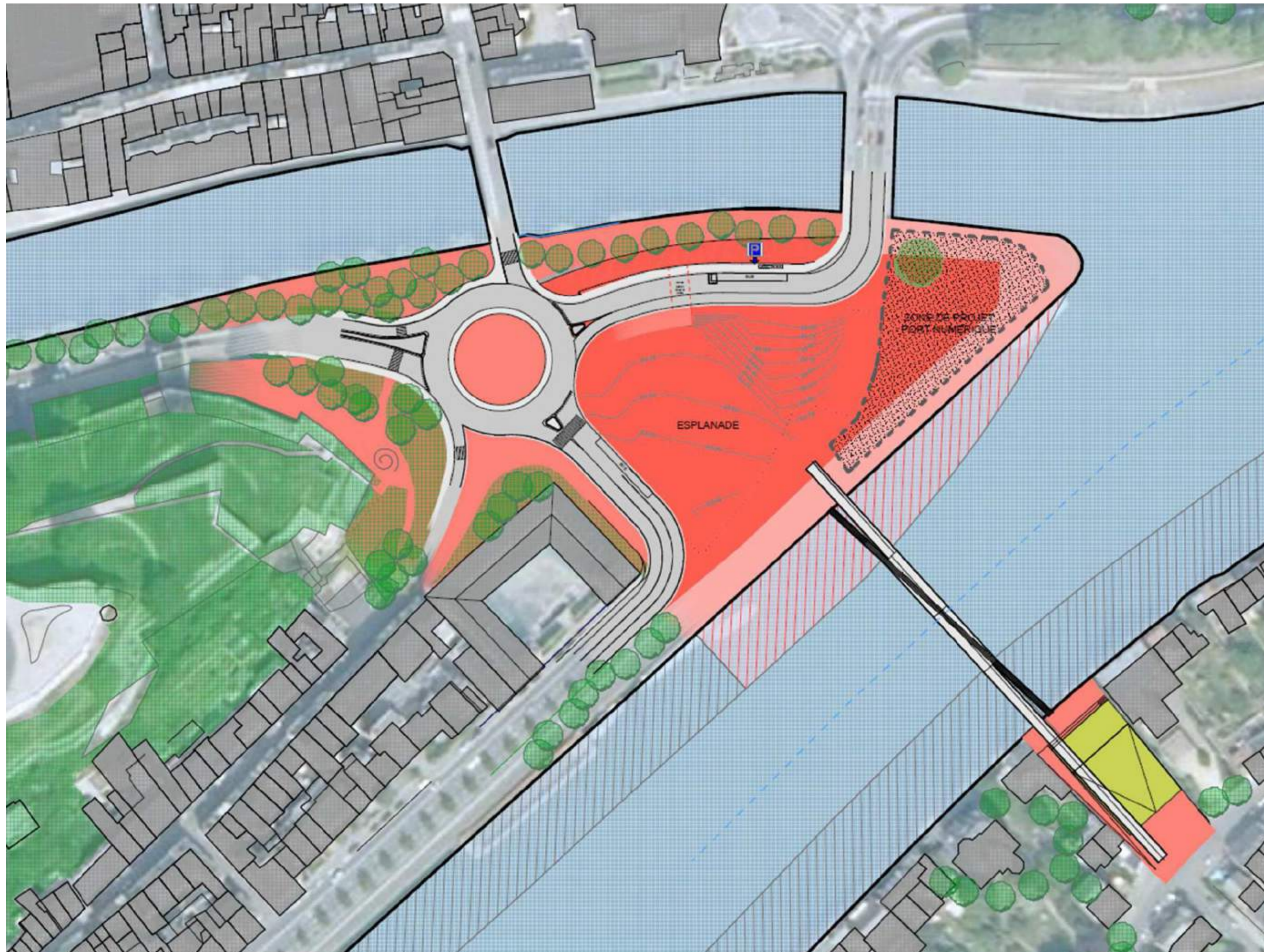


# «NAMUR INVESTIT DANS SON AVENIR» : LA CONFLUENCE



Le projet de construction d'une nouvelle passerelle cyclo-piétonne s'inscrit dans l'intention de la Ville de Namur de réaménager le site de la Confluence

Lieu stratégique et emblématique de la Capitale wallonne, le site du « Grognon » est trop peu mis en valeur : circulation routière omniprésente, manque d'aménagement, impression de vide et d'inactivité,... Ce site exceptionnel pourrait cependant devenir un lieu de rencontre et de convivialité reconnu par les Namurois.

L'objectif de la Ville de Namur et de la Wallonie est donc de renforcer l'image du site et de le positionner comme « vitrine de la Ville intelligente, vitrine d'une Région innovante ».

Pour atteindre cet objectif, cinq projets sont projetés sur le site :

1. Construire une **passerelle** cyclo-piétonne entre les deux berges de la Meuse pour relier Namur et Jambes.
2. Aménager une **esplanade piétonne** mettant en valeur le patrimoine, en renforçant la relation à la Meuse et en l'incorporant dans la dynamique de la ville intelligente ;
3. Construire un « **port numérique** » lieu de convergence citoyenne et technologique ;
4. Revoir la **circulation** en restructurant le réseau des voiries et les itinéraires cyclo-piétons.
5. Parking souterrain

Ce projet s'inscrit dans une stratégie globale de la Ville de Namur, construite au travers du Schéma de Structure Communal (2012), du Plan Communal de Mobilité de Namur et de Jambes (1998 et 2010) et récemment du programme de redynamisation du centre-ville présenté sous l'appellation «Namur investit dans son avenir».

# UNE PASSERELLE POUR UNIR JAMBES ET NAMUR

## POURQUOI UNE NOUVELLE PASSERELLE ENTRE LES PONTS DE JAMBES ET DES ARDENNES ?

Notre cité a besoin d'un centre-ville qui offre les services et les commerces que l'on attend d'une capitale régionale. Les coeurs de Jambes et de Namur, complémentaires et si proches, en proposent une large palette au profit de plusieurs milliers d'habitants et d'usagers. Il importe donc de faciliter le passage d'une rive à l'autre.

Cependant, les trottoirs du pont de Jambes, étroits et couverts de pavés, le rendent difficilement praticable pour les PMR. En outre, il est dépourvu de voie cyclable. Le pont des Ardenes est plus confortable pour les PMR, mais il n'offre pas de continuité directe vers la gare et les commerces, ce qui en fait un axe peu fréquenté par les piétons. Les cyclistes doivent rouler sur les trottoirs et les connexions vers le réseau RAVel sont mal aisées.

Dès lors, pour franchir le fleuve, quoi de plus utile et de plus pratique qu'une nouvelle passerelle, comme l'on en voit dans d'autres villes attrayantes ? En 2011, la Ville de Namur a lancé une étude sur le sujet pour en concrétiser l'idée.

## UN OUVRAGE D'ART DANS UN SITE MAGNIFIQUE

Une passerelle contribuerait à la réappropriation de l'espace fluvial. Fruit d'un beau geste architectural, elle devrait s'inscrire dans le site sans le dénaturer. Le rapport au paysage est double : l'impact de la passerelle sur son environnement et la vision qu'elle offrirait sur celui-ci.

Pour chaque emplacement potentiel, il a fallu étudier l'aspect esthétique de l'ouvrage d'art et en parallèle apprécier les nouveaux points de vue qu'il donnerait sur le Grognon, le confluent, la citadelle et les quais de Meuse.



# QUATRE IMPLANTATIONS POSSIBLES, UNE SEULE RETENUE

Quatre implantations potentielles ont été envisagées. Au final, seules deux ont été approfondies, qui sont à découvrir sur les panneaux suivants ainsi que sur la maquette.

**Des critères de sélection ont permis d'affiner la réflexion :**

- Relier (efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre)
- Regarder (mise en valeur du paysage et du patrimoine)
- Traverser (sécurité et qualité de la traversée)
- Profiter (agrément du parcours)
- Structurer (opportunité d'amélioration de l'espace urbain de chaque côté)
- Réaliser (faisabilité sur le plan urbanistique)

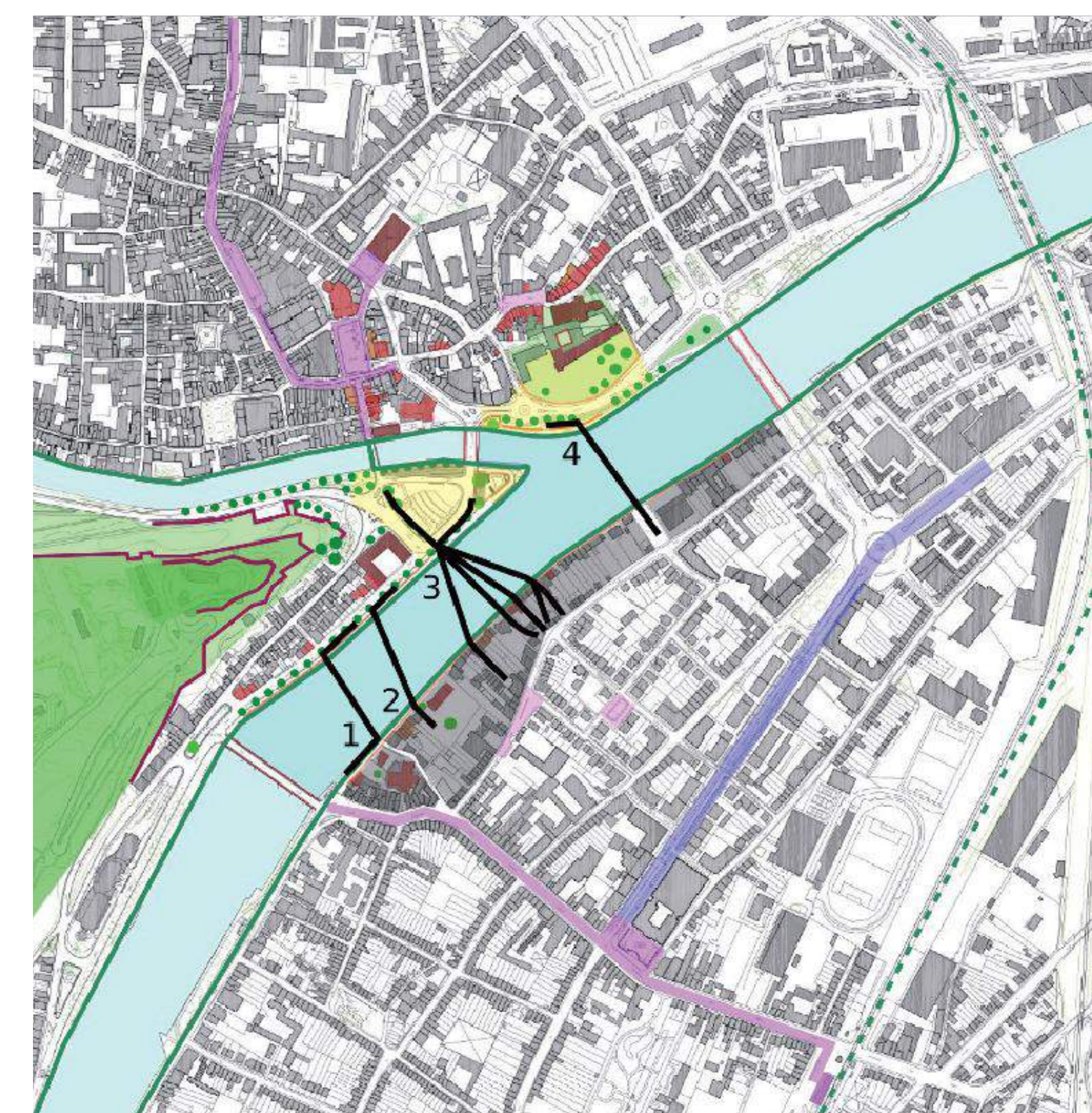
L'implantation 1, à hauteur de la rue Wasseige et de l'avenue Baron Huart, face à la rue de la Sarrasse, a été écartée. Du point de vue de la mobilité, elle fait quasi double emploi avec le pont de Jambes. Qui plus est, cet emplacement coupe la belle séquence paysagère constituée par l'avenue Baron Huart et la citadelle.

L'implantation 2 s'approprie une partie des jardins de l'Elysette (que ce soit à l'amont ou à l'aval de ce bâtiment) et aboutit avenue Baron Huart, face au Parlement wallon. Cette solution n'est pas dépourvue d'intérêt mais les complications "administratives" qu'elle sous-tend rendent son application concrète très complexe.

Par ailleurs, à l'instar de la première proposition, elle interfère dans la séquence paysagère. Elle n'a donc pas été retenue.

Ainsi, les implantations 3 et 4, jugées meilleures, ont été développées.

Après analyse, c'est la variante n°3 (Grognon) qui a été retenue pour le dossier de permis (2013).



Quatre implantations potentielles



Les implantations développées

## IMPLANTATION : « LE GROGNON »

Site prestigieux, le Grognon est pourtant à l'écart de la vie namuroise et est sous-utilisé. Utile pour l'organisation d'événements festifs, la grande esplanade pourrait mieux servir la valorisation des rives de Meuse et de Sambre, ainsi que la Citadelle. Idéalement, un parking souterrain devrait compléter l'infrastructure.

C'est pourquoi le projet situe la passerelle en bord du site, en n'hypothéquant pas son avenir. Il doit être apprécié comme le premier pas vers un réaménagement des lieux, en remettant le Grognon au centre des préoccupations urbanistiques.

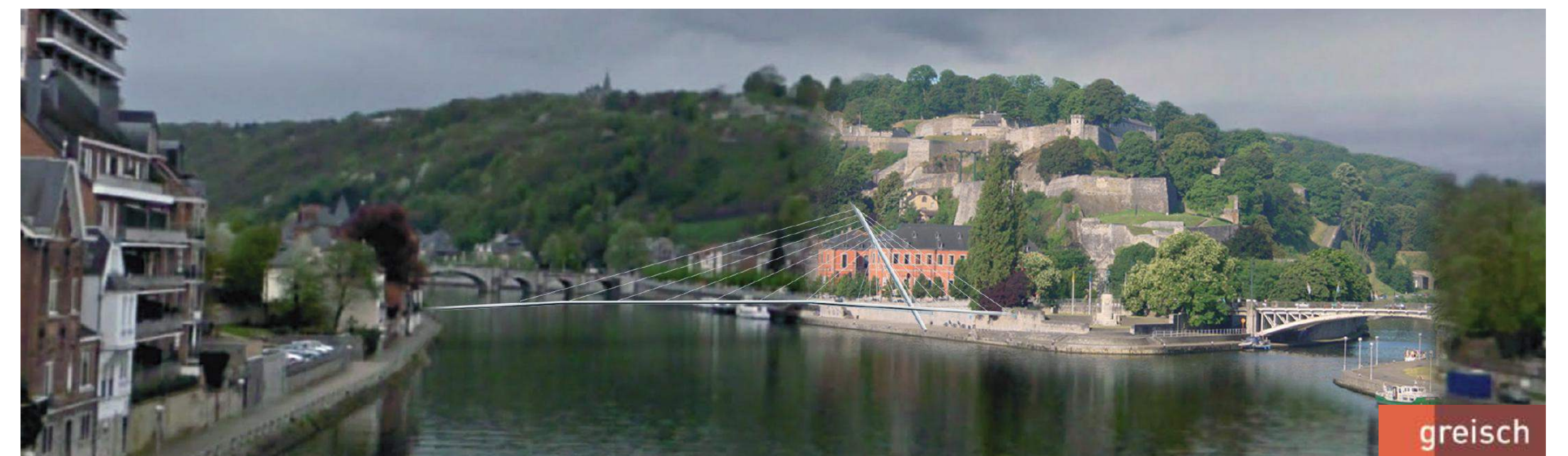
À égale distance des deux ponts, cet emplacement a plus d'un atout :

- il permet d'irriguer le Grognon ;
- en rive gauche, il donne accès au quartier Notre-Dame/ Saint-Gilles, à la place d'Armes et à l'hyper-centre commerçant via le pont du Musée et au quartier Harscamp/Ilon via le pont de France ;
- les cyclistes pourront rejoindre le RAVel par la voie passant sous le pont de France ;
- en rive droite, la passerelle aboutit à hauteur de la rue Mazy, en bonne connexion avec les logements et les commerces de Jambes ;
- elle propose une perspective intéressante depuis la rue Champêtre en dégagant la vue sur la Meuse.

Côté Jambes, cette implantation nécessitera cependant plusieurs expropriations prévues dans un Plan Communal d'Aménagement de 1962.

### VARIANTE HAUBANÉE :

Ce type de passerelle ne peut convenir en raison de sa hauteur et des lignes obliques qui entrent en conflit avec le Saint-Gilles, les courbes de la citadelle et de la confluence. Si la pile est placée en rive droite, elle entrave le front bâti formé par les villas et ne permet pas, techniquement parlant, le soutien de la passerelle en rive gauche.

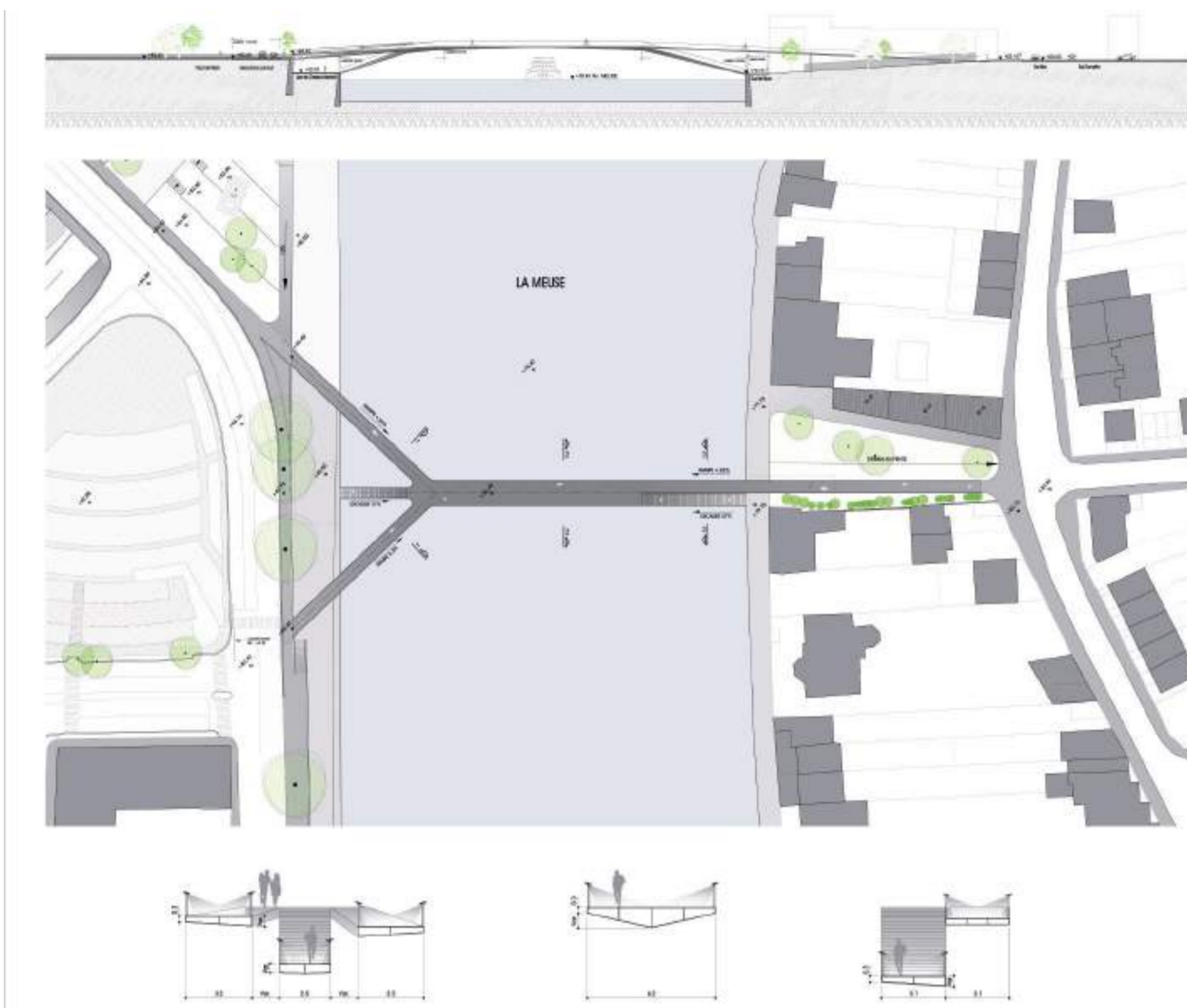


### VARIANTE AVEC STRUCTURE EN ARC :

Bien que mieux adaptée à son environnement, sa courbe faisant écho aux arcs du pont de Jambes et à la ligne d'horizon dessinée par la citadelle, la présence de cette passerelle demeure assez prégnante et dès lors n'est pas recommandée.



# LA VARIANTE RETENUE POUR LE GROGNON



## VARIANTE À BÉQUILLES

La variante à béquilles a été retenue car jugée plus légère et minimaliste que les deux précédentes.

Dans un premier temps, une passerelle à trois branches avait été imaginée (cf: plan ci-contre). C'est finalement un modèle à deux branches, plus discret qui fut retenu, permettant ainsi de connecter directement la passerelle sur l'esplanade et non plus sur le boulevard.

C'est un projet qui a donc été amélioré afin d'aboutir au dossier de permis.



# UN TRAIT FIN DANS LE PAYSAGE

Le Collège communal et la Région wallonne ont donc validé le Grognon comme lieu d'implantation et le modèle de passerelle dit à béquilles. La deuxième phase de l'étude est à présent terminée. Elle a permis d'affiner le projet d'architecture et de préparer la demande de permis.

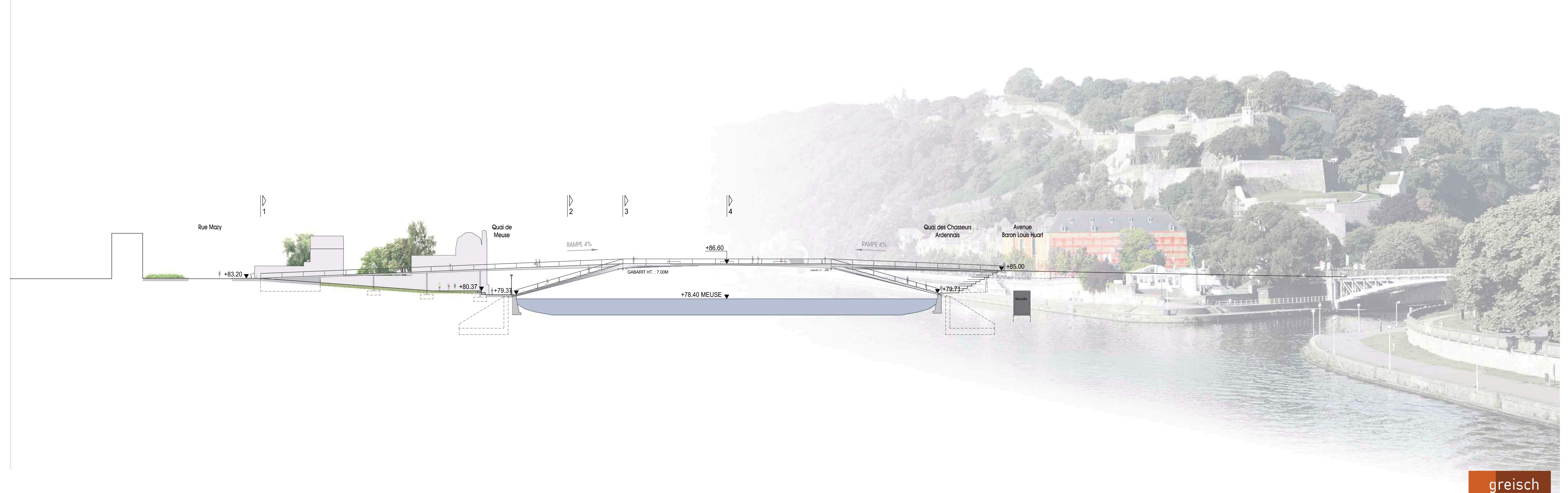
La passerelle se caractérise par sa très fine épaisseur en son milieu (30 centimètres). Elle fera une centaine de mètres de long et 6 mètres de largeur avec un rétrécissement sur 4 mètres aux extrémités puisque 2 mètres seront consacrés aux escaliers qui relieront le halage.

L'ensemble de la structure portante de la passerelle sera réalisée en acier peint dans une teinte claire (blanc ou gris clair). Les surfaces susceptibles d'être vandalisées seront enduites d'une peinture anti-graffiti. Le revêtement sera réalisé en bois d'essence commune résistant à l'humidité.

## Elévation générale :

PASSERELLE 1

ECH. : 1/500

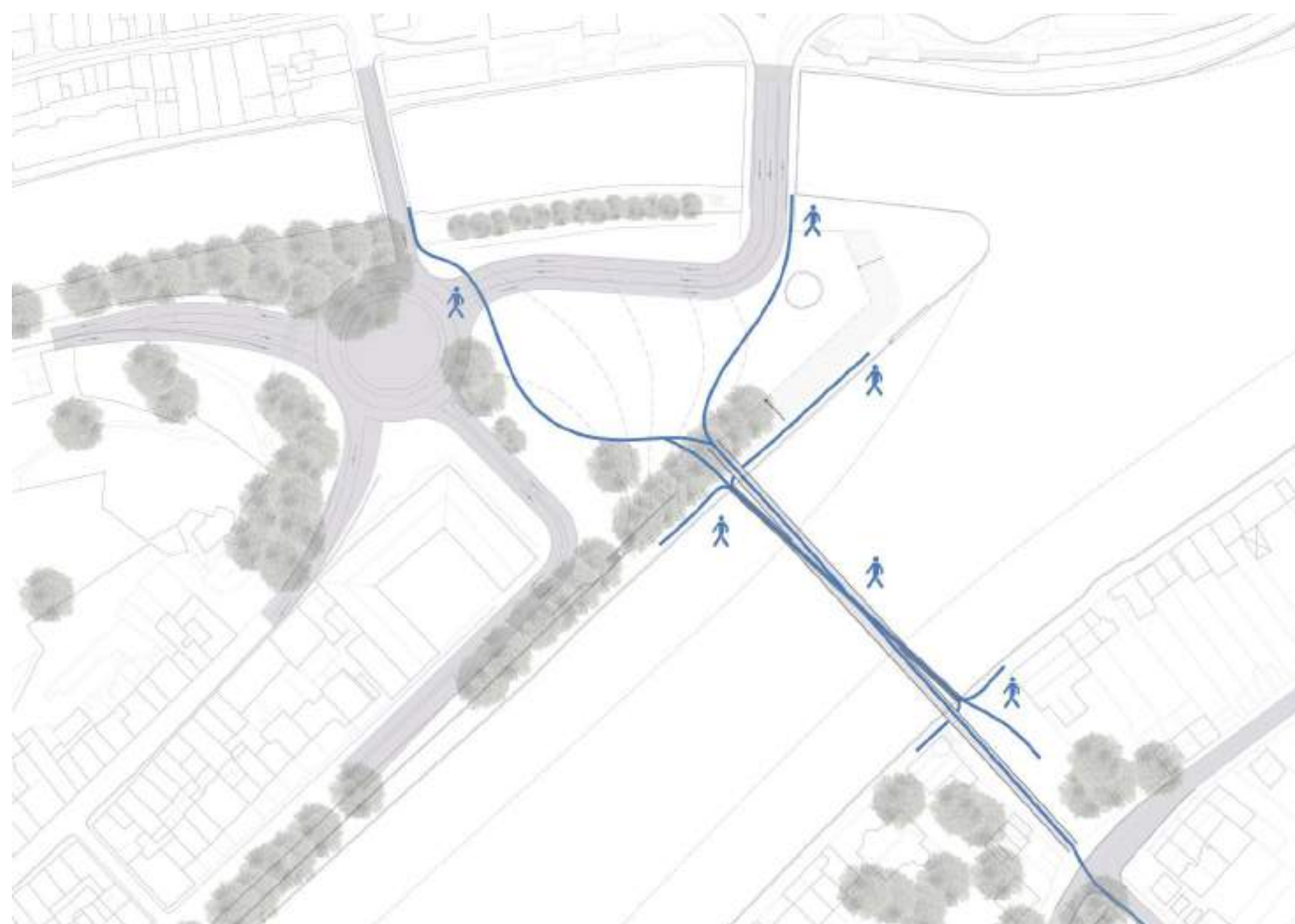


# UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

L'ouvrage sera accessible aux **piétons**, aux **cyclistes** et aux personnes à mobilité réduite (**PMR**). Les accès vers le Grognon et côté Jambes seront donc en rampe et en pente douce (inférieure à 4.00 %) et donc accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux vélos.

Un palier de repos sera placé à mi-distance sur la rampe côté Jambes. La passerelle ne sera soutenue par aucun pilier implanté dans la Meuse.

FLUX PIETONS



FLUX PMR



FLUX CYCLOS



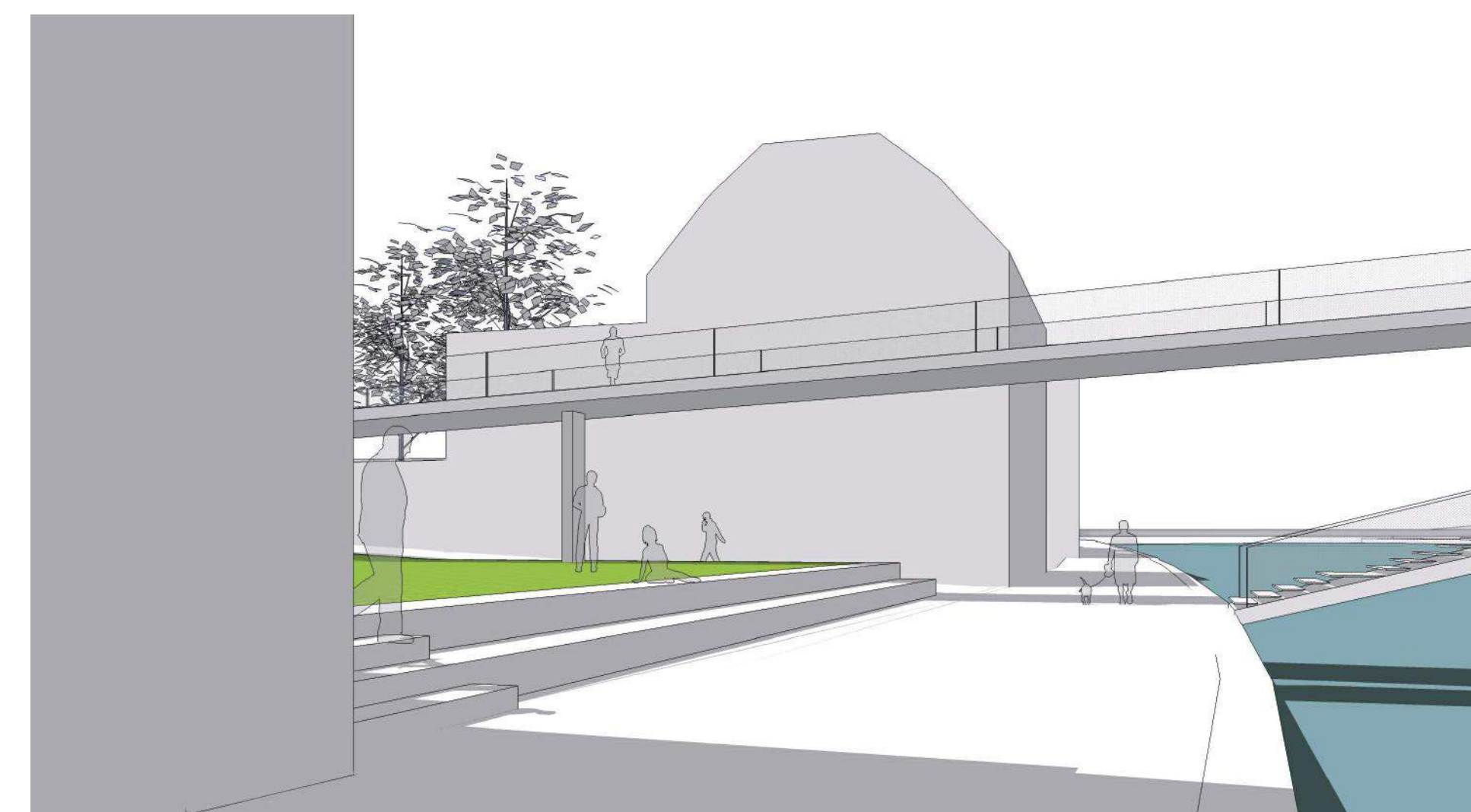
greisch

# CRÉATION D'UNE NOUVELLE PLACE PUBLIQUE À JAMBES

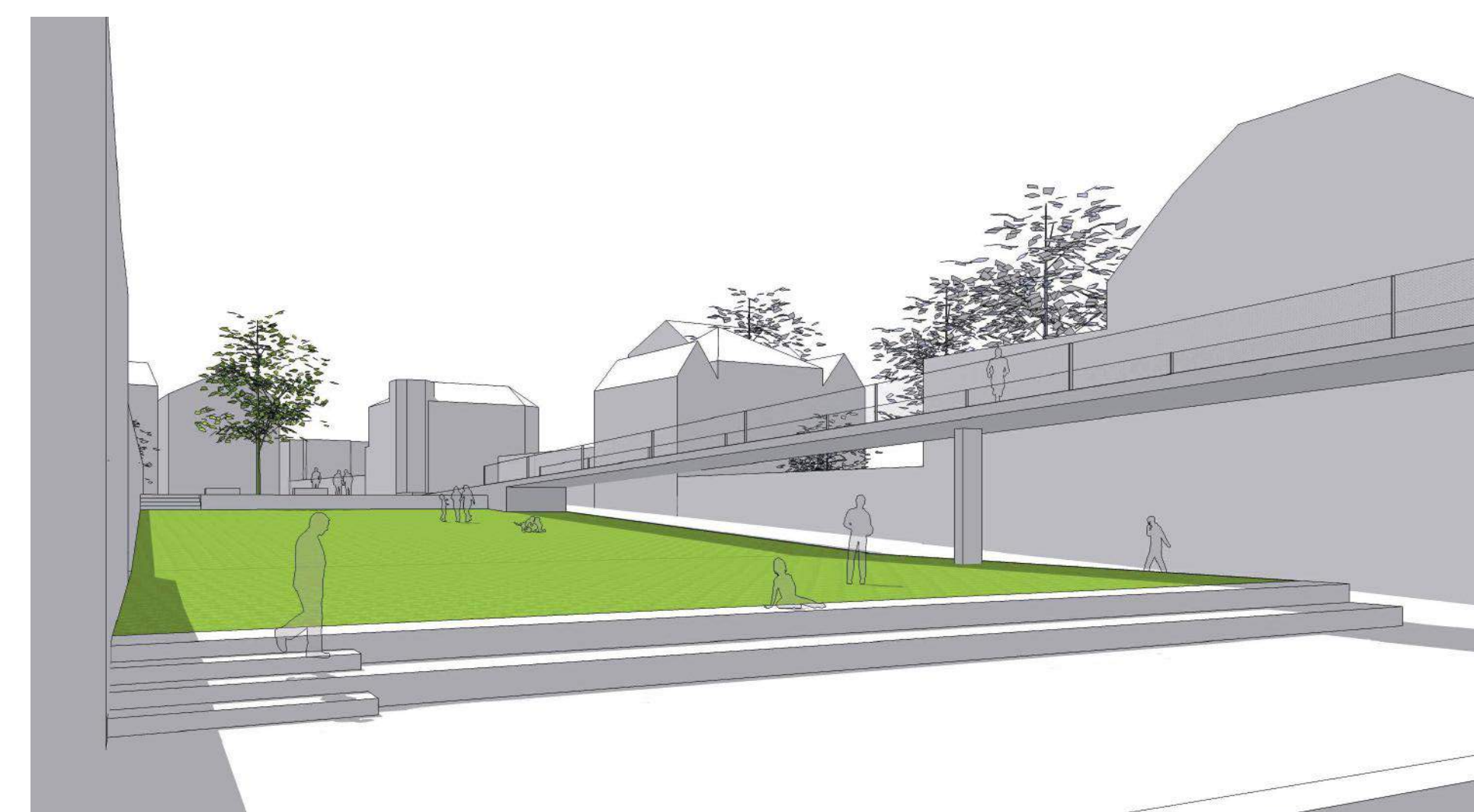
Coté Jambes, l'accroche de la passerelle devra s'accompagner de la création d'une place publique, d'ailleurs prévue de longue date dans un plan communal de 1962. La place sera délimitée au Sud par la rue Mazy, au Nord par la Meuse, à l'Est et Ouest par les murets des propriétés adjacentes.

À ce jour, le site sur lequel va être implantée la place est entièrement construit de maisons d'habitation et de jardins privés. Il comprend également une venelle piétonne qui relie la rue Mazy au bord de Meuse. La démolition des 6 habitations concernées fera l'objet d'une demande de permis.

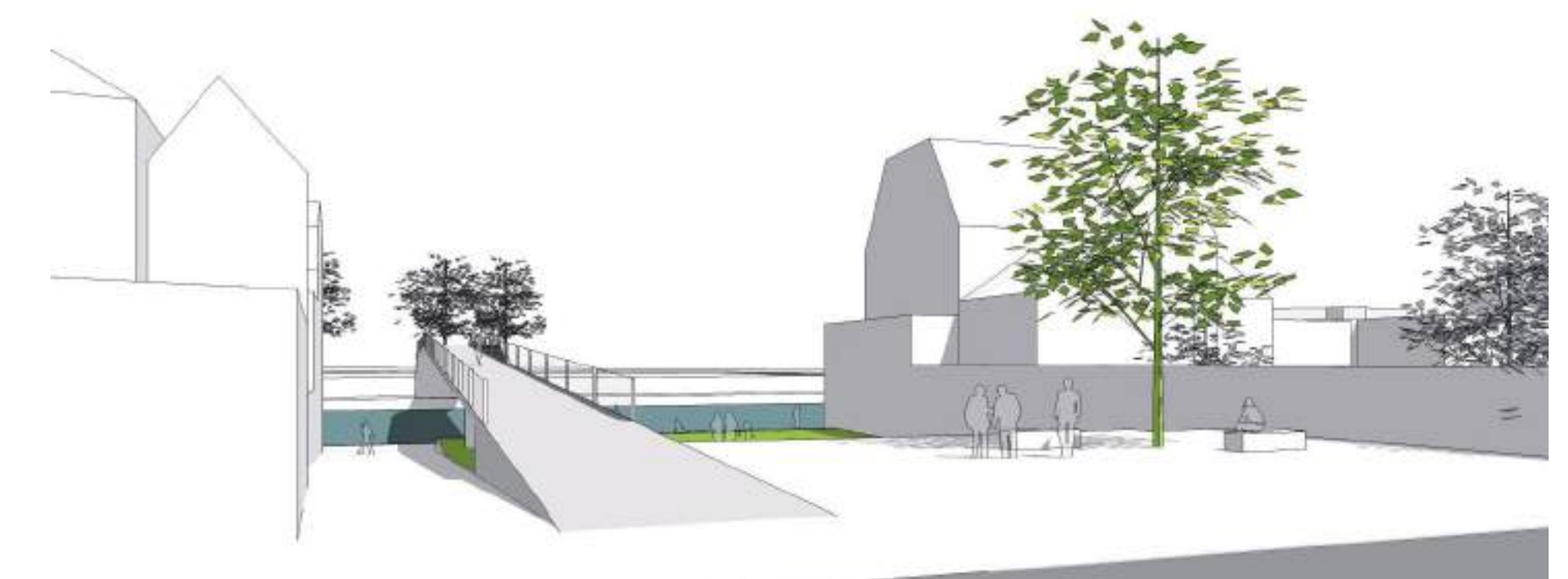
VUE EN PLAN PLACE JAMBES  
ECH. : 1/300



Perspective depuis le quai de Meuse  
Vue de la future place et de la passerelle



Perspective depuis le quai de Meuse  
Vue de la future place et de la passerelle



Perspective de puis la rue Mazy  
Vue de la future place et de la passerelle



Perspective de puis la rue Mazy  
Vue de la future place et de la passerelle





greisch









# UN PROJET GLOBAL : ESPACE CONFLUENCE - NAMUR INNOVATIVE CITY LAB

Le projet de passerelle fait partie d'un programme plus vaste portant sur l'ensemble du site du Grognon. Ces différents projets ont fait l'objet d'une candidature commune au FEDER 2014 – 2020 (fonds européens) intitulée « Namur Innovative City Lab » pour lesquels Namur a obtenu 29 millions d'€.

Un concours vient d'être lancé pour la conception de l'Espace Confluence avec une vaste esplanade et un bâtiment :



Image à titre exemplatif. Il ne s'agit pas du projet final.

## ESPLANADE

Pour rendre le site du Grognon plus convivial, un espace ouvert sera créé et offrira aux gens un lieu de rassemblement dans un cadre paysager remarquable.

Cette agora pourra accueillir des manifestations et sera directement connectée aux berges de la Meuse et de la Sambre.

## PORT NUMÉRIQUE

Les nouvelles technologies étant désormais intégrées à l'aménagement et à la gestion de la ville, un bâtiment baptisé «Port numérique» sera installé à la pointe du Grognon. Il sera dédié à l'innovation urbaine et consacrera l'image de l'Espace Confluence en tant que «vitrine de la ville intelligente».

## RÉAMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET CRÉATION D'UN PARKING PUBLIC DE 650 PLACES

La modification des voiries doit permettre d'ouvrir l'esplanade sur la Meuse. Le projet prévoit également la création d'un parking public souterrain de 650 places sur deux ou trois niveaux. Il va de soi que les fouilles et la préservation du patrimoine seront également pris en considération.

## CONCLUSION

Cela fait bon nombre d'années que l'on parle de la passerelle qui doit enjamber la Meuse pour en relier les deux rives à vélo ou à pied. Cette passerelle a désormais ses plans et les moyens de son financement.

Cerise sur le gâteau, la Capitale wallonne vient d'obtenir les fonds européens qui permettront de concrétiser ces projets d'avenir. Ainsi, les projets liés à la « Confluence » ont été adoptés et, sur 179 millions d'euros pour l'ensemble de la Wallonie, Namur a pu obtenir les subsides pour les projets suivants : aménagement de la place (1,9 millions), port numérique (2,9 millions), passerelle cyclo-piétonne (6,8 millions) et aménagement de la circulation sur la place (2,2 millions).

Enfin, Namur a obtenu 5,5 millions pour des espaces urbains intelligents, cadrant avec la philosophie de « Smart City ».

**Rendez-vous dès 2016**  
pour l'enquête publique  
sur le projet de passerelle !

*Nous vous invitons à venir découvrir les autres projets plus en détail lors de prochaines expositions qui se tiendront au Pavillon de l'Aménagement Urbain :*

- le parking souterrain (automne 2015)
- l'esplanade et le port numérique (printemps 2016)

greisch